

DETERMINER UNE SITUATION AU REGARD DE LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

PROFESSION DU PARENT DONT VOUS DEPEZ POUR VOS REMBOURSEMENTS DE SANTE (Si retraité : dernière profession exercée)	Votre âge pendant l'année universitaire 2017 / 2018 (du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)		
	Jusqu'à 19 ans Né(e) après le 31/08/1998	20 ans Né(e) entre le 01/09/1997 et le 31/08/1998	De 21 à 28 ans Né(e) entre le 01/09/1989 et le 31/08/1997
TRAVAILLEUR SALARIE ET ASSIMILE Salarié du privé, praticien ou auxiliaire médical conventionné, agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salarié agricole, Banque de France, ouvrier d'Etat, magistrat, Caisse des dépôts, artiste auteur, CCI de Paris, Comédie Française, Théâtre national de l'Opéra, demandeur d'emploi.	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et GRATUITE	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i>	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i>
TRAVAILLEUR NON SALARIE ET DEPENDANT D'UN REGIME SPECIFIQUE Artisan, commerçant, profession libérale, EDF, GDF (Engie), RATP, Mines, Militaires, clerc et employé de notaire, Sénat, régime des cultes, fonctionnaire international, Caisse des Français à l'étranger.	Report d'affiliation L'étudiant reste couvert par la sécurité sociale des parents	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i>	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i>
AUTRE PROFESSION DEPENDANT D'UN REGIME SPECIFIQUE Assemblée Nationale, Marine marchande (ENIM), Grand Port de Bordeaux.	Report d'affiliation L'étudiant reste couvert par la sécurité sociale des parents	Report d'affiliation L'étudiant reste couvert par la sécurité sociale des parents	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i>
AGENT SNCF (titulaire)	Maintien de la sécurité sociale de vos parents		

Motif de non cotisation au régime de la Sécurité Sociale Etudiante

Dans tous les cas, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation d'affiliation que vous a adressé la CPAM et l'attestation d'affiliation du parent sur laquelle est mentionné(e) l'étudiant(e).

✓ **Etudiant salarié**

Vous êtes dispensé(e) de l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante si votre contrat de travail couvre sans interruption la période du 01/09/2017 au 31/08/2018, à raison de **150 heures par trimestre ou 600 heures par an**.

✓ **Etudiant en provenance de l'étranger**

Hors UE/EEE : l'affiliation est obligatoire et payante sauf si vous avez moins de 20 ans.
UE/EEE : Pas d'affiliation, sur présentation de la Carte Européenne d'Assurance Maladie.

✓ **Salarié – Concubin - Pacsé**

Si votre conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS est étudiant, votre affiliation au régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire.
Si votre conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS est salarié, votre affiliation au régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire.